

DEMANDE DE CLASSEMENT

AVEC SERVICES À VALIDER

**FICHE À RETOURNER AU PLUS TARD LE 23 SEPTEMBRE 2022 A LA DPES 3
PAR MAIL FORMAT PDF**

ANTÉCÉDENTS DE CARRIÈRE

VOUS ÉTIEZ DÉJÀ FONCTIONNAIRE DE L'ÉTAT

Veuillez compléter les rubriques ci-après :

- Administration.....
- Corps.....Catégorie : A – B - C
- Date de titularisation.....Échelon.....à compter du.....

(joindre les pièces justificatives)

VOUS N'ÉTIEZ PAS FONCTIONNAIRE

MAITRE AUXILIAIRE (catégorie I – II – III)

Échelon : Date : (joindre les pièces justificatives)

AGENT CONTRACTUEL ÉDUCATION NATIONALE (CTEN) (joindre les pièces justificatives, sauf pour les services effectués dans l'académie de la Réunion)

AGENT CONTRACTUEL ÉDUCATION NATIONALE EN CDI (CTEN) (joindre les pièces justificatives, sauf pour les services effectués dans l'académie de la Réunion)

**SURVEILLANT D'EXTERNAT – MAÎTRE D'INTERNAT - ASSISTANT D'ÉDUCATION – EMPLOI D'AVENIR
PROFESSEUR** (joindre un état des services)

Du : au

VOUS EXERCIEZ UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PRIVÉ (uniquement pour les lauréats du CAPET, du CAPLP et du 3è concours)

En qualité de cadre (joindre l'attestation de cotisation à la Caisse nationale des Retraite des cadres, accompagné des certificats de travail)

Autre

Les conditions de prise en compte des années de pratique professionnelle et les justificatifs à produire sont précisés dans la notice relative à la constitution du dossier.

SERVICES ACCOMPLIS

Services	Qualité (1)	Périodes (jour/mois/année) (2)	Établissement d'exercice	Durée hebdomadaire (2)
1) services d'enseignement, d'éducation ou d'orientation accomplis en qualité de titulaire		Du : Au : h / ... h
2) services accomplis en qualité de maître auxiliaire		Du : Au : h / ... h
3) services accomplis en qualité de maître d'internat, de surveillant d'externat, d'assistant d'éducation ou d'emploi d'avenir professeur.		Du : Au : h / ... h
4) services accomplis en qualité de fonctionnaire titulaire de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics (autres que des services d'enseignement, d'éducation ou d'orientation) – catég. A		Du : Au : h / ... h
5) services accomplis en qualité de fonctionnaire titulaire de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics (autres que des services d'enseignement, d'éducation ou d'orientation) - catég. B ou C		Du : Au : h / ... h
6) services accomplis en qualité d'agent contractuel de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics <i>(seules les vacances qui répondent à un besoin durable et continu peuvent également donner lieu à un reclassement)</i>		Du : Au : h / ... h
7) - services d'enseignement accomplis dans un établissement privé sous contrat - services de direction accomplis dans les établissements privés sous contrat après le 15/09/1960		Du : Au : h / ... h
8) services d'enseignement accomplis dans un établissement privé hors contrat ayant obtenu l'agrément rectoral		Du : Au : h / ... h
9) services accomplis hors de France en qualité de professeur, lecteur, assistant dans un établissement d'enseignement à l'étranger pour le compte des pouvoirs publics français OU les services d'assistant étranger ou de lecteur effectués en France par les ressortissants de l'UE ou d'un État membre de l'EEE.		Du : Au : h / ... h
10) scolarité accomplie dans les ENS		Du : Au : h / ... h
11) bonifications d'ancienneté pour les bénéficiaires : - d'allocation d'enseignement - allocation IUFM avant le 01/09/1998		Du : Au : h / ... h
11 bis) élève professeur cycle préparatoire au CA PLP (concours EXTERNE)		Du : Au : h / ... h
12) bonification d'ancienneté pour les lauréats du 3 ^{ème} concours		Du : Au : h / ... h
13) services d'enseignement accomplis dans leur pays d'origine par les ressortissants d'un État membre de la Communauté Européenne ou État partie à l'accord sur l'espace économique européen.		Du : Au : h / ... h
14) activités professionnelles dans le secteur privé (industriel - tertiaire...) uniquement pour les lauréats du CAPET, du CAPLP recrutés dans les disciplines d'enseignement technique, théorique ou pratique (à partir de l'âge de 20 ans) et du 3^e concours		Du : Au : h / ... h

(1) selon le cas, indiquer le corps, le grade ou l'emploi ainsi que le statut : titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel...

TRÈS IMPORTANT

CLASSEMENT

Afin de permettre le calcul de votre classement, il est nécessaire que vous joigniez au présent document, un dossier constitué conformément aux indications de la notice jointe.

Le stagiaire n'ayant pas de services antérieurs à faire prendre en compte est prié de compléter : l'annexe 2 "déclaration de non constitution de dossier de classement".

Vous avez fini de remplir le présent document ; assurez-vous avant de le transmettre à votre supérieur hiérarchique :

- que vous avez rempli toutes ses rubriques
- que vous y avez joint toutes les pièces justificatives de vos services accomplis.
- Que vous avez signé votre dossier

Certifié par le chef d'établissement

A, le.....

(Signature du fonctionnaire)